

**DECISION
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
Dispositif d'aide HABITAT – ENERGIE.**

20250915-01DP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

Considérant que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

DECIDE

Article 1^{er} : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 11 septembre 2025 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
		GRIEGES	poêle à granulés	1 736,95 €
		PONT DE VEYLE	réfection de toiture	7 586,25 €
		CRUZILLES LES MEPILLAT	chaudière bois	2 000 €
		LAIZ	VMC simple flux	489,52 €
		LAIZ	réfection de façade	2 000 €
		LAIZ	isolation des rampants	1 696,58 €
		SAINT JULIEN SUR VEYLE	poêle à granulés	1 320,64 €
		SAINT CYR SUR MENTHON	Panneaux photovoltaïques	1 742 €
		CROTTET	Panneaux photovoltaïques	

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250911-20250915-01DP-AI
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

	LAIZ	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
	GRIEGES	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
	SAINT CYR SUR MENTHON	Chaudière à granulés	2 000 €
	CORMORANCHE SUR SAONE	Kit solaire	213,24 €
	VONNAS	Panneaux photovoltaïques	1 319 €
	VONNAS	Poêle à bois	1 338,20 €
	CHAVEYRIAT	Isolation des combles	401,80 €
	CHAVEYRIAT	Réfection de façade	2 000 €
	CHANOZ CHATENAY	Isolation des combles	2 260,40 €
	PONT DE VEYLE	Réfection de façade	2 000 €
	SAINT GENIS SUR MENTHON	Réfection de façade	2 000 €
	MEZERIAT	Panneaux photovoltaïques	1 574 €
	MEZERIAT	Isolation des combles	342,66 €
	PONTDEVEYLE	Réfection de façade	2 000 €
	GRIEGES	Réfection de toiture	2 000 €
	BIZIAT	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
	CHAVEYRIAT	Chaudière à granulés	2 000 €
	MEZERIAT	Panneaux photovoltaïques	1 900 €
	GRIEGES	Panneaux photovoltaïques	1 389,5 €
	MEZERIAT	Isolation des combles	372,5 €
	VONNAS	Réfection de toiture	2 000 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250911-20250915-01DP-AI
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

Article 2: Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 11/09/2025

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Des Services Publics
10 rue de la Poste
33111
PONT-DE-VEYLE
DE LA VEYLE

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 15/09/2025

Transmis en Préfecture le :

15/09/2025

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250911-20250915-01DP-AI
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025